ÉTUDE

SUB

LE RÈGNE DE LOUIS X

DAR

A. RENVOISÉ

INTRODUCTION. — SOURCES. — BIBLIOGRAPHIE

- 1º Sources diplomatiques. Les documents diplomatiques qui nous restent du règne de Louis X sont les plus importants. Lacune dans la collection des registres du Trésor des Chartes : collections de la Bibliothèque Nationale qui peuvent servir à la combler. Un certain nombre de documents sont imprimés, notamment dans le recueil des Ordonnances des rois de France et dans les Histoires provinciales.
- 2° Sources narratives. L'histoire des évènements se trouve dans les chroniques du temps. Les plus intéressantes sont imprimées dans le recueil des Historiens de France.

CHAPITRE Ier

LOUIS LE HUTIN AVANT SON AVÈNEMENT AU TRONE.

Louis le Hutin naquit le 4 octobre 1289. Il prit le titre de roi de Navarre, immédiatement après la mort de sa mère, arrivée le 2 avril 1305, et devint également, de ce chef, comte de Champagne et de Brie; mais l'adminis-

tration de ces provinces et de ce royaume ne cessa pas d'être dans la main de Philippe le Bel. Louis le Hutin accompagne son père dans diverses campagnes. Il dirige nominalement l'expédition entreprise contre l'évêque de Lyon et la campagne de Flandre de 1314.

CHAPITRE II.

AVÈNEMENT DE LOUIS X. CARACTÈRE DU NOUVEAU ROI.
RÉVOLUTIONS DE PALAIS.

La mort de Philippe le Bel est le signal d'une réaction violente contre l'administration du règne précédent. Cette réaction s'exerce d'abord contre les personnes; elle trouve Louis le Hutin faible, désarmé, dominé par son oncle, Charles de Valois. Enguerrand de Marigny succombe au ressentiment de ce dernier. Sa réhabilitation prouve plus tard son innocence, que, du reste, tous les historiens ont été d'accord à reconnaître. Les autres conseillers du feu roi sont disgraciés, mais les poursuites dirigées contre eux n'aboutissent pas.

CHAPITRE III

HISTOIRE EXTÉRIEURE DU RÈGNE. CAMPAGNE DE FLANDRE.

MORT DE LOUIS X.

Les Flamands refusent d'exécuter les traités conclus sous Philippe le Bel. Louis le Hutin s'allie avec Louis, comte de Nevers et de Rethel, et avec Guillaume, comte de Hainaut. La cour des pairs déclare Robert III de Flandre entaché de forfaiture; l'excommunication et l'interdit sont lancés contre les Flamands, mais l'expédition dirigée contre eux sur terre, pendant que le

comte de Hainaut les bloquait par mer, n'aboutit pas et Louis X revient en France sans avoir rien fait.

Il meurt à Vincennes le 5 juin 1316, et son fils posthume, Jean, le 19 novembre de la même année, après une existence de quatre jours.

CHAPITRE IV

RELATIONS AVEC LA NOBLESSE.

L'histoire de la noblesse, sous le règne de Louis X, se résume dans celle des ligues qui s'étaient formées sous le règne précédent. Louis le Hutin ne les combat pas ouvertement, mais, par d'imprudentes concessions, il compromet l'œuvre de Philippe le Bel. Les nobles de Bourgogne essaient de constituer une sorte de gouvernement représentatif, en s'alliant aux nobles des autres provinces; mais la tentative échoue, les alliés n'étant pas unis par des intérêts communs, et chaque province réclamant ses antiques privilèges. Louis le Hutin fait plus par sa mort pour la dissolution des ligues qu'il n'avait fait par ses actes.

CHAPITRE V

RELATIONS AVEC LE CLERGÉ.

Louis le Hutin fut le docile instrument de Philippe le Bel, dans la lutte de ce prince avec Boniface VIII; il prit une part plus active et plus personnelle à l'élection de Jean XXII, en députant successivement vers le conclave Pierre de Barrières et le comte de Poitiers.

Les dignitaires ecclésiastiques s'associent aux nobles dans la revendication de leurs privilèges; ils agissent ainsi comme seigneurs féodaux. Comme clercs, ils obtiennent de Louis X un grand nombre de chartes confirmant les prérogatives qui leur avaient été précédemment accordées et leur en octroyant de nouvelles. Le clergé séculier est plus favorisé sous ce rapport que le clergé régulier; néanmoins, ce dernier profite également des réclamations générales pour étendre ses droits et ses possessions.

CHAPITRE VI

RELATIONS AVEC LE TIERS-ÉTAT.

Les communes sont en pleine décadence. Louis X ne suit pas à leur égard une conduite uniforme; il ne craint pas d'aggraver le mauvais état de leurs finances par des mesures injustes, mais quelquefois aussi il s'abstient de profiter de leurs discordes intestines pour détruire leur autonomie. Lyon est réuni définitivement à la France; Verdun est placé sous la suzeraineté royale; Reims et La Rochelle sont pacifiés. Les réclamations générales forcent le roi à rappeler les Juifs; l'affranchissement des serfs du domaine n'a pas eu un but purement fiscal.

CHAPITRE VII

LES INSTITUTIONS SOUS LE RÈGNE DE LOUIS X.

1° Justice. — Le Parlement est devenu rigoureusement sédentaire. Son organisation n'est pas encore complète, et les attributions des diverses chambres ne sont qu'imparfaitement délimitées. L'échiquier de Normandie reconquiert son indépendance, et on n'appelle du Parlement de Toulouse que dans des cas assez rares. — Des commissions spéciales sont formées pour

le jugement de certaines affaires, notamment des ministres de Philippe le Bel.

2° Finances. — La pénurie du trésor est attestée par tous les historiens. Louis X essaie d'y remédier par diverses mesures fiscales : rappel des Juifs, affranchissement des serfs du domaine royal, emprunts. — Monnaies : l'ordonnance de 1315 régit la matière.

CONCLUSION GENERALE.

APPENDICES I. Catalogue des actes de Louis X. II. Pièces justificatives (1-xxvII).

